

COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 JANVIER 2025

Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 24/12/2024, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mathieu GAGET, Maire. Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Alexandre CACALY à Emilie JULLIEN, Géraldine LAVIELLE à Bernadette CACALY, Henri HOURIEZ à Andrée LIGONNET, Jean-Paul MOREL à Nicolas BACCONNIER, Diane ROCHET à Evelyne GRAS, Carole BARBIER à Cécile PUVIS DE CHAVANNES, Gregory RONDOT à Sophie GAULTIER, Gaelle VUILLOT à Beatrice PERRET, Quentin CICALA à David CICALA

Absent: Sebastien BERENGUER.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Béatrice JOBERT a été désigné(e).

DELIB 2025.01.15.12

OBJET : Dispositif de subventions 2025 pour l'achat de vélos standards et de vélos à assistance électrique

Nicolas BACCONNIER, adjoint délégué à l'aménagement du territoire et développement durable, expose aux membres du conseil municipal que le dispositif d'aide à l'achat de vélos a connu un réel succès depuis sa mise en place en 2021.

Au total, 145 demandes de subvention ont été accordées, dont 82 pour des VAE (Vélos à Assistance Électrique), correspondant à une aide financière de la commune s'élevant à 33 537,25€, selon le détail ci-dessous :

- 2021 : 41 dossiers pour un montant de 7 062,65€ (17 VAE + 24 vélos classiques),
- 2022 : 57 dossiers pour un montant de 13 681,60€ (34 VAE + 23 vélos classiques),
- 2023 : 28 dossiers pour un montant de 8 874,10€ (20 VAE + 8 vélos classiques),
- 2024 : 19 dossiers pour un montant de 3 918,90€ (11 VAE + 8 vélos classiques).

Ainsi, il est proposé de conserver cette dynamique en poursuivant cette subvention communale en 2025 basée sur le même mode de calcul :

- Jusqu'à 100€ remboursés pour l'achat d'un vélo standard (subvention à hauteur de 50% du prix d'achat),
- Jusqu'à 350€ remboursés pour l'achat d'un VAE (subvention à hauteur de 30% du prix d'achat).

Pour pouvoir bénéficier de cette aide financière, les habitants devront déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Mairie de Saint-Quentin-Fallavier en vue de son instruction. Un maximum de 2 subventions peut être accordé par foyer.

L'enveloppe allouée à ces subventions sur l'année 2025, s'élève à 4 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE le renouvellement du dispositif de subvention accordé aux habitants pour l'achat de VAE et vélos standards à compter du 01/01/2025.
- AUTORISE l'octroi de subventions municipales aux habitants, jusqu'à 100€ pour l'achat d'un vélo standard (subvention à hauteur de 50% du prix d'achat) et jusqu'à 350€ pour l'achat d'un VAE (subvention à hauteur de 30% du prix d'achat), dans la limite de deux par foyer.
- APPROUVE l'enveloppe budgétaire de la commune s'élevant à 4 000 € pour la réalisation de cette action sur l'année 2025.
- AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des documents se rapportant à ce dispositif.

Adoptée à l'unanimité

St-Quentin-Fallavier, le 15/01/2025

Publication et transmission en sous préfecture le 24 janvier 2025 Identifiant de télétransmission : 038-213804495-20250115-lmc116134-DE-1-1

Le Maire

All - (Isère)

Mathieu GAGET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à dater de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.